

APERÇU GÉNÉRAL

1. Les régimes de commerce et d'investissement des États-Unis, qui comptent parmi les plus ouverts du monde, ont conservé cette ouverture tout au long de la période à l'examen. Comme la plupart des autres Membres de l'OMC, les États-Unis ont résisté dans une très large mesure aux pressions qui incitaient à renforcer les restrictions à l'importation en guise de riposte à la récession économique mondiale. La retenue dont les États-Unis ont fait preuve a contribué à prévenir une vague de protectionnisme à l'échelle mondiale.

2. Les mesures à la frontière telles que les droits de douane et les restrictions quantitatives sont demeurées largement inchangées depuis le précédent examen, ce qui illustre la stabilité globale du régime commercial. La moyenne simple des taux NPF appliqués, qui est de 4,8%, se situe au même niveau qu'à la fin de 2007, lorsque la récession a commencé. En décembre 2008, les États-Unis ont aboli les contingents d'importation qui s'appliquaient à plusieurs catégories de textiles et de vêtements en provenance de Chine. Les restrictions quantitatives et les mesures de contrôle à l'importation qui subsistent encore sont destinées à protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, ou sont dictées par des objectifs de politique étrangère. Parmi ces restrictions figure une nouvelle interdiction qui vise l'importation des végétaux recueillis en violation d'une loi étrangère. Les règles d'exportation reposant sur des motifs de politique étrangère et de sécurité n'ont pas changé, mais elles font actuellement l'objet d'un examen en profondeur.

3. Les changements restreints qui ont été apportés aux mesures à la frontière durant la période visée concernent principalement les mesures contingentes. En septembre 2009, le Président a décidé, au titre de la législation sur les sauvegardes, d'appliquer des droits additionnels aux importations de pneumatiques en provenance de Chine pour une durée de trois ans. Cette décision faisait suite à la

détermination faite par la Commission du commerce international des États-Unis selon laquelle les pneumatiques pour véhicules de tourisme et camions légers en provenance de Chine étaient importés "en quantités tellement accrues ou à des conditions telles qu'ils caus[ai]ent une désorganisation du marché pour les producteurs nationaux".

4. Pour ce qui est des autres mesures contingentes, en décembre 2009 246 ordonnances étaient en vigueur en matière de droits antidumping, soit 22 de plus qu'en décembre 2007. Ces ordonnances visaient des importations en provenance de 40 pays ou territoires. Les ouvertures d'enquêtes antidumping en 2008-2009 sont demeurées bien en deçà du niveau record atteint en 2007, mais la part des enquêtes qui ont abouti à des ordonnances finales s'est accrue depuis lors. Par une décision prise en 2007, les États-Unis ont modifié leur politique de longue date consistant à ne pas appliquer de droits compensateurs à l'égard de la Chine. Les ouvertures d'enquêtes en matière de droits compensateurs ont presque triplé, en moyenne, entre 2004-2006 et 2007-2009. Le nombre d'ordonnances finales en la matière est passé de 31 en 2007 à 41 en décembre 2009.

5. Malgré la stabilité et l'ouverture globales du régime de commerce et d'investissement des États-Unis durant la période à l'examen, les échanges se sont fortement contractés. Entre le troisième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009, les importations de marchandises ont diminué de près de 35%. Les importations de biens de consommation durables et de biens d'équipement ont été particulièrement touchées, car les consommateurs ont différé leurs achats de biens durables face à la nette réduction de la richesse – conséquence des revers de l'immobilier et des marchés boursiers, et à l'incertitude grandissante sur les marchés financiers. Confrontées à la baisse de la demande de consommation et à la hausse des frais financiers, des entreprises nationales ont mis en veilleuse leurs plans d'investissement, réduisant ainsi la demande

d'importation de biens d'équipement. Les exportations de marchandises se sont contractées elles aussi, mais à un rythme plus lent, sous l'effet du ralentissement de la demande mondiale. La baisse des importations étant plus rapide que celle des exportations, le déficit du compte courant s'est nettement allégé, passant de 6% du PIB (niveau record) en 2006 à un peu moins de 3% en 2009.

6. L'Administration estime que pour une sortie de récession durable, il faudra opérer un certain rééquilibrage de l'économie en privilégiant davantage l'investissement et les exportations et en rendant la croissance moins tributaire de la consommation des ménages. Ces deux dernières années, la politique commerciale s'est concentrée sur la promotion des exportations, de même que sur le suivi et le respect des engagements pris par les partenaires commerciaux au titre d'accords internationaux. Dans son discours sur l'état de l'Union en janvier 2010, le Président des États-Unis a annoncé un objectif consistant à doubler les exportations sur les cinq prochaines années.

7. Dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour rééquilibrer l'économie en la rendant moins tributaire de la consommation des ménages, les autorités sont déterminées à accroître l'épargne nationale en allégeant le déficit budgétaire et en améliorant la réglementation financière, entre autres moyens. De plus, elles considèrent qu'une évolution vers une consommation accrue dans les pays ayant une balance courante excédentaire pourrait rapprocher le déficit courant des États-Unis de son niveau du milieu des années 1990, soit environ 1 à 2% du PIB.

8. L'Administration utilise la politique de commerce et d'investissement pour étayer la relance et le rééquilibrage de l'économie. Plus précisément, la politique commerciale des États-Unis vise à favoriser la croissance des exportations en consacrant des ressources additionnelles aux activités de promotion connexes et en assurant le suivi et le respect des engagements pris par les partenaires

commerciaux. Ces activités entrent dans le cadre d'une nouvelle Initiative nationale pour les exportations, qui vise à favoriser l'objectif d'un doublement des exportations sur les cinq prochaines années.

9. Le rythme auquel les États-Unis négocient des accords de libre-échange (ALE) s'est nettement ralenti durant la période à l'examen. Les ALE conclus avec trois pays – le Costa Rica (dans le cadre de l'ALE avec l'Amérique centrale et la République dominicaine), Oman et le Pérou – sont entrés en vigueur. Les négociations relatives à ces ALE avaient été menées à terme avant la période à l'examen. Les États-Unis ont des ALE en vigueur avec 17 pays. L'Administration n'a pas encore soumis au Congrès les trois ALE qui ont été signés avant 2008 mais sont encore en attente de ratification.

10. Certaines mesures antirécession comportaient des éléments favorisant les fournisseurs nationaux de marchandises et de services. Ces mesures incluaient des aides considérables à certains secteurs, en particulier le secteur financier et celui de l'automobile, et comprenaient des dispositions visant à éviter que ces aides ne "débordent" à l'extérieur des États-Unis. Par exemple, dans les accords de prêt qu'ils ont conclus avec le Département du Trésor, deux grands constructeurs automobiles nationaux sont convenus de maintenir des niveaux de production fixés d'avance dans le pays. Ces prêts entraînent dans le cadre d'un programme de 85 milliards de dollars EU destiné à "prévenir une perturbation majeure du secteur de l'automobile aux États-Unis, qui représenterait un risque systémique pour la stabilité des marchés financiers et aurait des retombées négatives sur l'économie du pays".

11. En outre, des préférences nationales ont été incorporées dans le plan de relance budgétaire de 787 milliards de dollars EU adopté au début de 2009; l'objectif était de s'assurer que le fer, l'acier et les biens manufacturés utilisés comme matériaux de construction dans les projets publics financés sur le budget de la relance soient fabriqués aux

États-Unis. Ces préférences nationales, qui doivent être appliquées dans le respect des engagements internationaux du pays, sont plus restrictives que les préférences nationales de longue date appliquées aux marchés fédéraux en vertu de la Loi "Buy American" de 1933.

12. Outre les politiques antirécession, certaines des nouvelles mesures affectant le commerce qui ont été adoptées durant la période à l'examen reposaient sur des préoccupations de sécurité et de sûreté. Les États-Unis ont aussi adopté une nouvelle législation en matière d'agriculture.

13. Au titre des mesures visant à améliorer la sécurité des importations, de nouvelles prescriptions exigent des renseignements anticipés sur les marchandises arrivant aux États-Unis à bord d'un navire; c'est la règle "10+2". Pour ce qui est de la prescription imposant le scannage à 100% des conteneurs avant leur embarquement sur des navires en partance pour les États-Unis, la Secrétaire à la sécurité intérieure a indiqué que ce contrôle de sécurité était irréaliste dans de nombreux ports et qu'elle solliciterait les prorogations de délai autorisées par la loi pour reporter la mise en œuvre au-delà de 2012.

14. Dans un effort visant à améliorer la sécurité des produits de consommation, y compris l'ensemble des produits destinés aux enfants de 12 ans et moins, la Loi de 2008 sur l'amélioration de la sécurité des produits de consommation a instauré un large éventail de mesures de réglementation et d'exécution qui s'appliquent aux produits nationaux comme aux produits importés. Ces mesures englobent de nouvelles règles pour les produits, des prescriptions en matière d'étiquetage et d'essais par des tiers, ainsi que des contrôles à la frontière.

15. La Loi de 2008 sur l'agriculture a reconduit avec quelques modifications la plupart des politiques inscrites dans la Loi de 2002, tout en instaurant quelques nouveaux programmes et en apportant quelques ajustements aux taux de versements. Comme

dans les lois antérieures sur l'agriculture, la majeure partie du soutien inscrit dans la Loi de 2008 ne concerne pas l'agriculture mais plutôt les programmes de nutrition destinés aux familles à faible revenu, et une grande partie des financements destinés aux agriculteurs est découplée de la production. Toutefois, la majeure partie des aides restantes est liée aux prix et/ou à la production, et les producteurs de céréales, d'oléagineux et de coton sont effectivement isolés des prix du marché tandis que le sucre et les produits laitiers bénéficient de programmes de soutien des prix du marché. Globalement, le soutien à l'agriculture aux États-Unis – en pourcentage de la valeur de la production – demeure peu élevé en comparaison des autres pays de l'OCDE et de certains pays hors OCDE. Au demeurant, l'envergure importante du secteur fait que la valeur absolue du soutien est considérable, qu'elle varie d'une année à l'autre en fonction des prix et qu'elle peut influencer sur les marchés mondiaux.

16. Pour faire en sorte que la politique commerciale étaye plus efficacement la relance et le rééquilibrage de l'économie, les États-Unis devraient garder le cap sur la contribution qu'un régime de commerce et d'investissement transparent peut apporter à la productivité, ingrédient essentiel du succès en matière d'exportation. Outre la promotion des exportations, il conviendrait de continuer de réduire les restrictions restantes à l'accès au marché et les autres mesures ayant des effets de distorsion, conformément aux observations que les Membres avaient formulées dans le cadre du précédent examen; cela inclut les crêtes tarifaires, le soutien à l'agriculture et les obstacles qui subsistent au chapitre du commerce des services et de l'investissement.

17. En poursuivant la libéralisation sur une base NPF, les États-Unis pourraient contribuer du même coup à réduire les risques futurs de protectionnisme sur leur sol et à l'étranger, tout en réaffirmant un leadership dont le rôle a été déterminant pour la promotion des objectifs du système commercial multilatéral depuis sa création.

